

## Gasser Abdel-Razek en danger. L'EIPR tient le procureur général entièrement responsable.



*Communiqué de Presse  
24 Novembre 2020*

Le Service du Procureur Général de la Sûreté de l'Etat a appelé depuis sa prison Gasser Abdel-Razek, Directeur Général de l'Initiative Égyptienne pour les droits personnels (EIPR), hier 23 novembre 2020, afin de reprendre son interrogatoire sur les accusations d'« appartenance à une organisation terroriste en ayant connaissance au préalable de ses objectifs » et « utilisation de comptes sur les réseaux sociaux pour diffuser de fausses informations susceptibles de nuire à la paix publique ». Il est détenu dans le cadre de l'affaire 855/2020.

Les avocats de l'EIPR ont pu voir Abdel-Razek pour la première fois depuis son arrestation le jeudi 19 novembre. Il a déclaré durant son interrogatoire qu'il a fait face à un traitement inhumain et dégradant dans sa cellule, ce qui met sa santé et sa sécurité en danger.



De plus, il a expliqué qu'il n'avait jamais été autorisé à sortir de sa cellule, qu'il n'avait qu'un lit en métal pour dormir, sans matelas ni draps, à l'exception d'une fine couverture, que ses effets personnels et de son argent lui ont été retirés, qu'il n'a reçu que deux pièces de vêtement d'été légers et s'est vu refuser le droit d'utiliser son propre argent pour acheter de la nourriture et des articles de première nécessité à la cantine de la prison. Sa tête a été complètement rasée.

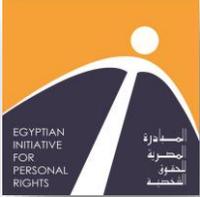
Les avocats se sont assurés que la déclaration d'Abdel-Razek sur ses conditions de détention ait été enregistrée, et ont exigé une enquête judiciaire immédiate sur les lieux pour identifier les responsables de ces mauvais traitements. Les avocats présenteront aujourd'hui (24.11) une plainte officielle au procureur général détaillant les mauvais traitements subis par Abdel-Razek.

Abdel-Razek a été arrêté le jeudi 19 novembre, un jour après l'arrestation de Karim Ennarah, directeur de l'unité de justice pénale de l'EIPR, et l'arrestation de Muhammad Bashir, directeur administratif de l'organisation, le 15 novembre. Les trois collègues font face à des accusations similaires d'« appartenance à une organisation terroriste », et d'« utilisation de comptes sur les réseaux sociaux pour diffuser de fausses informations et déclarations qui pourraient nuire à la sécurité publique et à l'intérêt public ». Aucun des trois prévenus n'a reçu la moindre preuve ou rapport d'enquête pour étayer ces accusations infondées.

Les interrogatoires eux-mêmes se sont concentrés sur les activités de l'EIPR ces dernières années, en particulier sur sa documentation des violations des droits de l'homme dans les lieux de détention et sur la flambée sans précédent des condamnations à mort et des exécutions. La même ligne d'enquête a été poursuivie hier (23.11) avec Abdel-Razek, le procureur l'ayant interrogé sur 18 déclarations publiques et rapports relatifs au système de justice pénale égyptien. Ceci corrobore notre analyse de la situation: l'EIPR fait face à une attaque coordonnée qui cherche à nous punir pour l'ensemble de notre activisme.

Les autorités égyptiennes ont violé la constitution et la loi en arrêtant nos collègues, en les gardant les yeux bandés pendant de longues heures dans des locaux appartenant à la sécurité de l'Etat, en les interrogeant sans la présence d'un avocat et en les maintenant en détention provisoire sans aucun motif, mais cela ne leur suffit pas.

Les autorités maltraitent délibérément Abdel-Razek, violant davantage la constitution et la loi. L'article 55 de la Constitution dispose que « toute personne qui est arrêtée, détenue ou dont la liberté est restreinte doit être traitée d'une manière qui protège sa dignité. Il / elle ne doit pas être torturé, intimidé, contraint ou blessé physiquement ou moralement; et ne peut être gardé ou détenu que dans des lieux indiqués à cet effet, qui doivent être adéquats sur le plan humain et sanitaire. Même l'article 82 du Règlement Pénitentiaire, relatif aux cellules de détention de sécurité maximale, impose des exigences sanitaires pour une telle cellule qui ne sont pas remplies dans le cas d'Abdel-Razek, bien qu'Abdel-Razek soit en détention provisoire et ne purge pas de peine, et nous n'avons pas été informés qu'il se trouvait dans des conditions de détention de sécurité maximale.



Étant donné que, selon l'article 55 de la Constitution égyptienne, les prisons sont soumises à un contrôle judiciaire, nous tenons le procureur général pleinement responsable de la santé et de la sécurité de Gasser Abdel-Razek, gravement menacées par les conditions de sa détention, et exigeons sa réponse immédiate à nos avocats en inspectant la cellule de détention d'Abdel-Razek et en identifiant les responsables de son traitement inhumain. Nous réitérons également notre demande de libération immédiate de Gasser Abdel-Razek, Karim Ennarah, Muhammad Bashir et Patrick Zaki - membre du personnel de l'EIPR détenu depuis février sur des accusations similaires - et l'abandon de toutes les accusations portées contre eux.

Enfin, l'Initiative égyptienne pour les droits personnels exprime sa profonde gratitude pour la formidable campagne de solidarité nationale et internationale en faveur de nos quatre collègues. A travers cette campagne, nous constatons l'essence de notre mission: un alignement de principe et inconditionnel avec toutes les victimes de dénuement économique, de marginalisation sociale et de tyrannie politique dans notre monde. Nous invitons toutes les personnes qui croient en cette mission, en Égypte et dans le monde, à poursuivre et à intensifier leur solidarité jusqu'au moment où nos quatre collègues, dont l'emprisonnement ne constitue qu'un aspect d'un enjeu plus large dépeignant la violation systémique de droits garantis et consacrés constitutionnellement et la parodie du principe de l'état de droit dans notre pays, seront libérés.